Deuxième partie

Chapitre 6

Propriété socialisée et Propriété privée

En principe, la doctrine était claire et sans ambiguité : l'abolition de la propriété privée des moyens de production est «l'essence du socialisme» (selon la formule d'Augustin Hamon, 1905). Les expropriateurs allaient être expropriés. Schäffle dans sa *Quintessenz des Sozialismus* (1877) avait caractérisé le but véritable du socialisme dans les termes suivants :

> Remplacement du capital privé c'est-à-dire du mode de production spéculateur, privé, sans autre règle sociale que la libre concurrence par le capital collectif, c'est-à-dire par un mode de production qui, fondé sur la possession collective de tous les moyens de production (...) créerait une organisation plus unifiée, sociale, du travail national. [Dès lors, le socialisme conduira] à l'organisation sociale du travail, organisation et direction corporative du processus de la production, au lieu des entreprises privées (...), enfin répartition des produits collectifs de toute nature aux travailleurs, en raison de la quantité et de la valeur de leur travail, ou en raison de leurs besoins.1

Cette socialisation, tous les doctrinaires la conçoivent comme une dévolution à l'État futur des moyens de production et d'échange. S'ils rejettent le terme d'«étatisation» c'est parce que la propriété sociale sera, pour les grandes industries seulement nationalisée (étatisée) tandis que les moyennes et petites seront administrées par les régions ou par les communes (mais ces communes ne seront pas souveraines ni indépendantes juridiquement du pouvoir central), tandis que d'autres encore, les canaux interocéaniques, formeront des propriétés internationales. Un autre motif qui fait rejeter le terme d'«étatisation», ainsi que je le mentionnais au chapitre précédent, est que ce terme renforce dans leur erreur ceux qui ne peuvent concevoir l'État du travail que comme un avatar de l'État bourgeois :

> On ne saurait assez le dire, insiste Vandervelde, ce n'est pas à l'État tel qu'il est aujourd'hui constitué que les socialistes veulent attribuer la propriété collective des moyens de production et d'échange.2

Cette appropriation sociale de la propriété capitaliste, premier article du programme collectiviste, posait, dès lors qu'on sortait du principe général, bon nombre de questions pratiques : la socialisation serait-elle immédiate, totale et irréversible? Jusqu'à quoi s'étendrait-elle? Se ferait-elle par une confiscation sans indemnité ou serait-ce une expropriation qui rachèterait les entreprises aux capitalistes? Devant ces trois questions, les doctrines se contredisent. Pour certains, la mainmise de la nation devait être immédiate et générale.3 «Quelques mois, une année au plus devront suffire.»4 Il y a en effet «incompatibilité» entre le principe individualiste et le principe collectiviste: on ne peut concevoir donc un système mixte, fût-ce transitoire.5 Paul Lafargue exigeait l'expropriation sans indemnité.6 C'était la position générale des guesdistes : «expropriation pure et simple.»7 C'était sans doute aussi l'opinion spontanée des militants : est-ce qu'on indemnise des «voleurs», des «forbans»? La vraie indemnité pour le ci-devant capitaliste consisterait pour lui à être accueilli dans la communauté du travail, à bénéficier comme tout le monde de l'aisance collectiviste, sans plus avoir à redouter les bilans et les faillites!

Et pourtant, tous les théoriciens socialistes importants vers 1900 avaient opté pour une forme d'indemnisation. L'ex-capitaliste recevrait une pension viagère, proportionnelle au revenu des biens socialisés, mais évidemment il ne pourrait plus capitaliser ni exploiter quiconque avec cette rente que lui verserait le régime collectiviste.8 Le collectivisme se montrerait bon prince. Disposant de ressources «presque illimitées», il ne serait pas en peine d'assurer «largement» aux anciens bourgeois un «revenu égal» à celui qu'ils avaient au moment de la Révolution.9 Ce revenu, ils pourraient même

le léguer à leurs descendants directs : la rente serait réversible sur la tête des enfants.10 Cela voulait dire que les «parasites» resteraient des privilégiés, mais cependant cette situation ne se perpétuerait pas : le viager s'éteindrait après la deuxième génération, en «un demi-siècle environ.»11 Soyons généreux puisque cela nous sera facile, disaient la plupart des idéologues collectivistes : inutile de remuer des flots de haine. Kautsky hésitait un peu entre confiscation et rachat, mais il finissait par donner la préférence au «dédommagement» des capitalistes et des gros propriétaires fonciers. Il est vrai qu'il reprenait de l'autre main une partie de l'indemnisation prévue avec un impôt progressif élevé sur le revenu : processus lent mais garantie d'ordre et mesure apaisante.12 En France, Jaurès n'était pas moins favorable à une indemnisation. Marx avait confié à Engels (et Kautsky, Jaurès et Vandervelde citaient cette autorité) : «c'est encore si nous pouvons procéder par indemnité que la révolution coûtera le moins cher.»13 Ce viager dédommageant les capitalistes expropriés ne serait pas une grave entorse aux principes collectivistes : les ci-devant ne pourraient tout de même plus acquérir des moyens de production ni exploiter des salariés.14 Soucieux de légalité républicaine, Jaurès faisait de la socialisation une simple loi étendant le principe de droit (C. civil, art. 545) de l'«expropriation pour cause d'utilité publique.»15 Le leader belge Émile Vandervelde adoptait lui aussi cette vue : il fallait «indemniser les capitalistes vivants par une rente, c'est-à-dire exproprier sans indemnité les capitalistes morts.»16 Ensuite, imposer fortement les successions jusqu'à l'extinction de ce revenu. Vandervelde comme Jaurès précisaient cependant : nous indemniserons si possible, si la force des circonstances ne nous l'interdit pas.17 Malgré cette réserve, il importe de noter que l'indemnisation par viager a été la doctrine officielle des partis allemand, belge et français. Cela n'était pas une question de principe, loin de là, on voulait éviter seulement au nouveau régime l'«hostilité» de l'ex-classe dominante et réduire les difficultés de la transition.18 On suggérait aux capitalistes de se tenir tranquilles pour permettre à la révolution de leur donner cette preuve de sage générosité, «la révolution sera peu portée à la générosité si elle rencontre des résistances acharnées.»19 La révolution serait humaine et douce si ses adversaires lui permettaient de l'être. L'accord sur l'indemnisation des socialisés est très large. Certains seulement veulent limiter la générosité de l'Etat révolutionnaire : éteindre le versement du viager après cinquante ans20, ou attribuer non pas un revenu équivalent à celui qu'eût produit le capital confisqué mais simplement une rente plafonnée, quoique suffisante21...

Cette doctrine prévoyante et modérée avait le don d'exaspérer les anarchistes et les syndicalistes-révolutionnaires : indemniser les exploiteurs, elle était raide celle-là! Sans doute s'agissait-il de la part des leaders d'un pur opportunisme rationnel et non de reconnaître le droit de la propriété capitaliste. La doctrine n'en faisait pas moins grincer bien des dents. Il aurait d'ailleurs fallu calculer un peu cette énorme indemnité et voir si la chose était faisable. La ruse à la Kautsky qui consistait à reprendre par l'impôt en ce qu'il nommait une «confiscation indirecte» et moins «pénible» devait paraître à plus d'un militant d'un machiavélisme bureaucratique achevé. La situation conjecturale dans laquelle nos théoriciens raisonnent est celle de la victoire morale et politique préalable totale du socialisme : beaucoup pensaient (malgré une tendance répandue à imaginer que les choses se stabiliseraient rapidement) qu'on ne sortirait pas d'un épisode révolutionnaire dans une atmosphère aussi harmonieuse et paisible. Un autre présupposé de la thèse est que très vite le collectivisme allait généraliser une certaine aisance ; au cas contraire, les masses encore misérables n'applaudiraient certes pas à la vue de ces nouveaux rentiers entretenus par l'État prolétarien!

On pouvait encore se demander si, même dans un État du travail, les ex-capitalistes ne disposeraient pas de moyens de retourner à leur goût atavique pour l'accumulation, fût-elle improductive :

> Comment pourra-t-on empêcher l'indemnisé d'opérer des économies sur son indemnité viagère ; de reconstituer ainsi sournoisement le capital qu'on a voulu proscrire?22

La doctrine était pragmatique et prudente ; il était difficile de la faire comprendre à tous et de la faire trouver absolument juste et sans danger.

Pour la plupart des théoriciens encore, la socialisation des moyens de production ne devait pas s'opérer d'un trait de plume, du jour au lendemain. Elle se ferait par étapes. Engels l'avait dit dès 1847 : on socialisera «peu à peu» et «on ne pourra supprimer complètement la propriété privée que quand on aura créé la quantité nécessaire de moyens de production.»23 «La socialisation sera graduelle et variera de forme et d'étendue selon le pays.»24 On confisquerait d'abord le capital financier ; on abolirait la propriété privée des monopoles, des grosses industries, des moyens de transport, des matières premières25, puis on laisserait le temps au socialisme de s'organiser et de gérer tout cela. On pouvait espérer que, devant le succès fatal de la gestion collectiviste, les petits et moyens capitalistes demanderaient spontanément à ce qu'on les débarrasse à la fois de leurs propriétés et de leurs responsabilités :

> Si les capitalistes reconnaissent qu'il ne leur reste plus que des risques à courir et des charges à supporter, ils seront les premiers à renoncer à la production capitaliste et à insister pour qu'on leur rachète leurs entreprises.26

Dans une étape intermédiaire, l'État socialiste pourrait se contenter de prendre une participation dans les moyennes entreprises tenues pour saines.27 Cette procédure graduelle déplaisait évidemment aux idéologues à principes : n'allait-on pas «prolonger l'agonie» du capitalisme blessé à mort?28 La solution étapiste pouvait sembler pratique, mais elle serait, disait-on, inexécutable, elle conduirait au «chaos», à l'échec, car modes de production capitaliste et collectiviste sont incompatibles.29 Le capital d'ailleurs n'attendrait pas patiemment qu'on le supprime par étapes.

On rencontre quelques écrits où la socialisation n'est conçue que comme un principe juridique général : dans la pratique, il eût suffi de l'appliquer aux gros latifundia, aux grandes entreprises industrielles et au crédit. Cette thèse de la socialisation partielle faisait se hérisser les guesdistes : que valait le principe collectiviste s'il n'était pas généralisable? Guesde s'en était pris dès 1875 aux colinsiens puis aux socialistes agraires (disciples de Henry George) qui voulaient se limiter à la socialisation du sol.30 L'économiste Walras avait proposé en 1896, en prétendant réfuter Marx, de s'en tenir à collectiviser le sol et les monopoles, «mais je réclamerais, ajoutait-il, pour l'initiative individuelle toutes les entreprises où la libre concurrence indéfinie ne rencontre pas d'obstacle.»31 À la fin du siècle encore, le socialiste italien Saverio Merlino (approuvé par Georges Sorel) refusait la socialisation comme principe absolu et aveugle, il réclamait qu'on démontrât que la petite entreprise agricole et artisanale ne demeurerait pas plus rentable que les grands monopoles d'État.32 Bernstein aussi avait déclaré qu'il suffirait d'étatiser la grande production. Ces thèses diversement révisionnistes étaient évidemment à la frange de la mouvance socialiste. Cependant quand on analyse divers autres doctrinaires, on voit que ce sont les grandes entreprises, les trusts, les sociétés anonymes qui sont toujours visés. On verra plus loin que les petits paysans à exploitations familiales se voient promettre qu'on ne touchera pas à leur lopin. Et les menuisiers, les maréchaux-ferrants, les coiffeurs : demeureraient-ils dans la propriété privée? Tout ceci n'est pas clair dans beaucoup de textes. Jaurès écrit :

> Nous demandons que la grande propriété capitaliste, propriété des mines, des usines, des verreries, des hauts fourneaux, des chemins de fer, des tissages, de toutes les industries, au lieu d'appartenir à une classe privilégiée appartienne à toute la communauté nationale (...) Voilà quel est notre but.33

Si le socialisme est affaire de suppression de l'exploitation du salariat, d'égalisation des conditions sociales, il n'est guère à propos de stigmatiser comme propriétés capitalistes les très petites entreprises. Mais, d'autre part, c'est affaire de principe : le salariat doit être totalement aboli et le profit aussi ; la rémunération du travail doit être fixée centralement : dans ce cas, il n'est pas plus acceptable d'employer trois ouvriers que d'en employer trois mille. Surtout, le programme collectiviste ne cherche pas seulement une certaine justice égalitaire, il exige une centralisation, une planification rationnelle gérée par l'Etat : à cet égard, les petites entreprises gênent particulièrement le programme : si elles ne sont pas le capitalisme dans toute sa hideur, elles sont inefficaces, peu

productives, incontrôlables...Nous parlerons (chapitre 8) de ce paradigme productiviste qui impose, dans sa logique propre, de centraliser rationnellement tout le travail productif.

♦ La propriété individuelle subsistante

Le socialisme n'a pas la haine de la propriété privée en soi. Elle est respectable si elle est le fruit du travail. «Le socialisme-révolutionnaire réhabilite la propriété en la purifiant de toutes les ordures capitalistes.» «Cette propriété, fruit du travail personnel de l'homme, est donc bien de droit naturel.»34 Le socialisme reprend une distinction qui se trouve déjà chez les anciens utopistes : les objets d'usage, les moyens de consommation personnels vont demeurer propriétés privées. Anton Menger distingue entre les biens consommables, verbrauchbare Zachen, privatisés ; les biens d'usage, benützbare Zachen, contrôlés et limités à l'usufruit ; et les Produktionsmitteln qui sont étatisés.35 Les pamphlétaires réactionnaires faisaient peur aux gens en prédisant que les rouges socialiseraient jusqu'aux chemises et aux vases de nuits. On n'a cessé de rappeler que nul n'y songeait :

> Aucun socialiste contemporain n'est assez imbécile ni assez fou pour faire condamner l'appropriation privée et le libre emploi des moyens d'existence, tels que vêtements, mobiliers, livres, etc...36
>
> Les choses que nous consommons, les choses que nous utilisons à notre usage propre, logement, nourriture, vêtements, meubles, etc., en un mot, les objets de consommation, ne peuvent qu'être appropriés individuellement. Ce qui doit être propriété collective, ce sont les moyens de production, usines, machines, etc., ce qui doit être effectué par la collectivité, c'est la répartition des produits.37

On devrait même laisser aux petits rentiers l'usufruit de leurs maisons d'habitation.38 La difficulté n'apparaissant que dès qu'il y avait apparence de propriété d'un moyen de production. L'économiste Leroy-Beaulieu avait fait une question qu'il jugeait très forte aux socialistes : laisserez-vous à la ménagère le dé et l'aiguille avec lesquels elle s'avisera peut-être de rendre quelque service rémunéré à ses voisins? Jaurès exaspéré se moquait de cette objection puérile :

> Hé non! ô économistes, on ne nationalisera pas l'aiguille ; ravaudera son linge à domicile qui voudra et même, si on veut donner quelques points à l'habit du voisin, le socialisme ne s'y opposera point ; il ne verbalisera pas contre Jeannette rapiéçant la culotte de l'ingrat amoureux. Il y a entre le petit travail domestique ou l'infiniment petite industrie, qui n'est encore que du travail domestique, et la production industrielle, telle que l'ont faite le machinisme et les associations de capitaux, un tel abîme que dans la nationalisation de l'industrie le départ se fera de lui-même.39

Restaient cependant les entrepreneurs individuels ou familiaux. Petits producteurs, mais sans véritables salariés (le socialisme suppose qu'il n'y a pas d'«exploitation» dans le cadre familial). Pour beaucoup, la socialisation de ces petites entreprises ne serait ni praticable ni juste. «Personne ne songe sérieusement à socialiser les industries où dominent encore les petites entreprises individuelles à obliger, par exemple, les tailleurs, les menuisiers, les maréchaux-ferrants à céder leurs échoppes pour entrer dans des ateliers collectifs et mettre en commun leurs instruments de travail.»40 Comme je l'ai signalé plus haut, la réponse n'était pas si simple cependant. Dans la vaste organisation collective, ces petites entreprises font désordre. Charrons, serruriers, coiffeurs : travailleront-ils pour l'État (sans ouvriers bien sûr) ou conserveront-ils une clientèle privée? Dans ce dernier cas, on laisserait subsister tout un réseau, tout un marché parallèle de services, de petite production, réparation, bricolage...Nos textes se refusent à trancher. Le bon sens et l'esprit d'opportunité semblent inviter à ne pas toucher à ces minuscules entrepreneurs :

> Ils risqueraient sans aucune nécessité d'ameuter contre le nouveau régime des hostilités

> nombreuses qui, jointes à celles qu'il sera impossible d'éviter, pourraient faire avorter l'œuvre commencée.41

D'un autre point de vue, ils feront obstacle à la centralisation, ils échapperont à la division du travail par l'État et à la rémunération égalitaire. On les tolérera donc s'ils ne font pas entrave (alors qu'on aura totalement éliminé d'emblée les petits boutiquiers, parasites improductifs, eux.) Les conjectures socialistes se consolent d'être tombées dans cette difficulté en supposant qu'on laissera pour un temps les petits sous le régime de la production individualiste, mais qu'un jour ils viendront d'eux-mêmes demander à être socialisés :

> C'est d'eux-mêmes et sans y être contraints que, par la leçon de l'expérience, le petit propriétaire ou le petit artisan renonceront à leur titre qui ne leur apparaîtra pas comme un privilège enviable.42

L'hypothèse de l'abandon volontaire de la propriété privée va permettre aux collectivisateurs de se tirer d'une question bien plus épineuse : celle de la paysannerie.

♦ La petite propriété paysanne

La socialisation de la terre avait été une exigence première des socialismes primitifs. «Rappelez-vous que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne», écrivait Rousseau. Les textes doctrinaires de Blanqui, de Colins exigent que d'abord la propriété foncière fasse retour à la collectivité.43 Le *Manifeste communiste* ne réclame pas l'abolition de la propriété paysanne par le communisme, mais c'est en considérant que «le progrès de l'industrie l'a abolie et l'abolit jour après jour.»44 Les grands textes de doctrine socialiste confirment cet axiome : «le sol est la propriété de tous.»45 «Le sol ne peut être que la propriété nationale», écrivait encore Karl Marx en 1872.46

Vers 1890, les partis socialistes découvrent pourtant la question agraire, ils se tournent vers la classe des petits exploitants agricoles et se convainquent qu'exploité et souvent misérable, le paysan n'est pas le prolétaire industriel et que les desiderata des deux classes peuvent être antagonistes. L'alliance des petits paysans est nécessaire à la Révolution, mais ceux-ci sont attachés à leur lopin de terre ; il est inutile de vouloir les convaincre d'emblée de la beauté de la collectivisation. Tous les doctrinaires socialistes choisissent alors de faire une entorse au principe, de tenir compte, fût-ce en rechignant, de cet attachement sentimental du paysan pour sa terre et de sa méfiance, regrettable mais profonde, à l'égard des «partageux.» Liebknecht traitait de «pure folie» l'expropriation des ruraux par un gouvernement révolutionnaire.47 Une vaste campagne de persuasion est dès lors entreprise, d'innombrables brochures sont adressées à la classe paysanne l'invitant à rejoindre l'armée socialiste qui «loin de porter la main, au lendemain de la révolution sociale triomphante sur cette propriété sacrée», la conservera au paysan, et libérée de charges et d'hypothèques.48 «Propriété sacrée», écrit Jules Guesde! Cette épithète est surprenante chez un collectiviste, mais tous la confirment : «La lui prendre, non! La lui rendre, oui!»49 Cette garantie est donnée aux seuls paysans pauvres, ceux qui cultivent leurs propres champs, mais elle est formelle : «nos décrets (...) respecteront la propriété de ceux qui arrosent leurs champs de leurs sueurs», répète le propagandiste ouvrier avec grandiloquence.50 Il s'exprime avec aplomb au nom du futur gouvernement prolétarien: «aucune expropriation ne sera prononcée contre le petit propriétaire agricole»51. Le paysan aurait dû peut-être se méfier de tant de sollicitude un peu dédaigneuse où le socialiste voulait faire preuve de compréhension pour une passion qu'il jugeait irrationnelle : «Nous connaissons votre amour de la terre ; votre passion pour elle ; votre individualisme farouche...»52

Seules les grandes et moyennes propriétés agricoles seront donc collectivisées, celles qui emploient des salariés53. Les petits n'ont rien à craindre. Les propagandistes s'adressent souvent au paysan, méfiant et borné sous la forme didactique du catéchisme où on lui fait répéter qu'il a compris le message :

> Q. Les socialistes ne te prendront-ils pas cette terre que tu chéris tant?
> R. Non seulement ils ne me la prendront point, mais encore ils m'aideront à la défendre contre la grande propriété envahissante, l'usure insatiable, la féodalité financière.54

Fort bien, mais ce message n'était pas tout le message...Le socialisme ne collectiviserait pas autoritairement ni tout de go. Il ne se souciait pas d'avoir une révolte paysanne sur le dos. Mais il ne renonçait aucunement à une totale collectivisation agricole à terme. Sans doute la petite propriété agricole n'était-elle pas immorale et exploiteuse, mais «pure dans son origine» car «fruit du travail de ceux qui la détiennent ou de leurs auteurs.»55 Cette justification ad hoc ne pouvait pourtant prévaloir indéfiniment contre le principe collectiviste. Les socialistes ne pouvaient aller vers la population paysanne, autre classe laborieuse, sans offrir à celle-ci ce qu'ils croyaient être son désir le plus profond. Mais la concession n'était que tactique et le paysan qui aurait lu jusqu'au bout les textes de doctrine aurait compris ce qu'on attendait vraiment de lui. On le laisserait libre, soit, il «prendrait tout le temps de réfléchir.»56 Mais au bout de ce temps de réflexion, de lui-même, le paysan ne voudrait pas rester «en dehors de la socialisation (j'allais dire de la civilisation)», il renoncerait à son droit de propriété et rejoindrait la grande exploitation collective.57 Ou bien il irait à la ville «s'engager dans les grandes exploitations industrielles.»58 Il renoncerait par simple bon sens, par conversion à son intérêt réel. Il demanderait même à la société de lui reprendre sa terre et de lui assurer en échange l'aisance.59

> Si de tous côtés (...) paraissent des latifundia socialistes cultivés non plus par de misérables esclaves du salaire mais par de riches coopératives d'hommes libres, joyeux, l'abandon du lopin de terre pour gagner l'exploitation coopérative [se fera vite] et la barbarie sera chassée de [ses] dernières forteresses.60

Le collectivisme compte sur le spectacle des «avantages réels» pour que tombent les écailles des yeux du rural : «il ne s'agit donc à son sujet ni de violence ni de persuasion.»61 Des militants ouvriers iront cependant dans les campagnes «expliquer les mécanismes de la société nouvelle» et en démontrer la «supériorité»62, mais on attendra que l'exemple des fermes collectives convainque. «Peu à peu, frappés des avantages que leur offrira le travail collectif, [les paysans] s'empresseront de proposer le délaissement de leurs terres pour s'employer uniquement dans les fermes de la collectivité.»63 Cette scène édifiante anticipée doit indiquer aux ouvriers que la mise à l'écart du collectivisme de leurs frères ruraux est toute provisoire. La collectivisation des campagnes n'est que retardée de quelques années. Après la conversion des paysans individualistes, le paysage change et la logique de la rationalisation socialiste s'y répand. On verra d'«immenses champs sur lesquels évoluera le machinisme le plus perfectionné.»64 Les villages «disparaîtront peu à peu.»65 Le paysan collectivisé sera bientôt convaincu de la rationalité de la grande production : économie d'équipement, coordination, confort et sécurité. Le progrès pénétrera enfin dans l'agriculture ; de grands travaux d'irrigation, d'assèchement, de plantation pourront être entrepris.66 La science de l'agronome sera mise au service des agriculteurs. Tous ces progrès permettront au reste de faire presque disparaître la catégorie sociale des agriculteurs, de la réduire de 95% et de recycler dans la production industrielle les bras devenus inutiles.

Ce programme prospectif retrouve la logique et le ton des tableaux productivistes et montre les limites de l'alliance tactique offerte avec tant de protestations de sincérité aux paysans pauvres.

NOTES

1. Schäffle, Trad. 1904, 9. — 2. Vandervelde, 1918, 87. — 3. Dazet, 1907, 30. — 4. Deslinières, 1919, 75. — 5. Deslinières, 1899, 108. — 6. Humanité, 3.7.1906,1. — 7. H. Ghesquière, Le Socialiste, 16.7.1908,1. — 8. Schäffle, Trad. 1904, 35. — 9. X., 1898, 202. — 10. X., 1898, 202 et Deslinières, 1899, 107. — 11. Ibid., 110. — 12. Kautsky, 1903, 216, 218, 219. — 13. Cité par Jaurès, 1906, 7 et Vandervelde, 1900, 211. — 14. Jaurès, 1906, 11. — 15. Jaurès, 1906,9. — 16. Vandervelde, 1900, 213. — 17. Jaurès, Pte République, 19.4.1900,1. — 18. Sixte-Quenin, 1913, 39. — 19. Deslinières, 1919, 13. — 20. Laby, 1920, 15. — 21. Menger, 1904, IV, iv. — 22. Blache, 1907, 192 (B.2). — 23. Engels, 1847, 23. — 24. Brissac, 1889,

13. — 25. Kautsky, 1903, 212-214. — 26. Kautsky, 1903, 211. — 27. Vandervelde, 1900. — 28. Deslinières, 1899, 457. — 29. Ibid., 455. — 30. Guesde, 1876, II. — 31. Revue socialiste, 24 :1896, 35. — 32. Merlino, 1898. — 33. Arcès, Vers 1891, 4 :73. — 34. Menger, 1898. — 35. Schäffle, Trad. 1904, 89. — 36. Réveil social (Vénissieux), 23.3.1907, 1. — 37. Hervé, 1909, II, 2. — 38. Jaurès, 1895, 139. — 39. Deslinières, 1908, 345. — 40. Sixte Quenin, 1913, 44. — 41. Sixte Quenin, 1913, 45. — 42. Voir A. Blanqui, Critique sociale, II, 49. — 43. Marx, 1848 (1963), 175. — 44. Bebel, 1911, (texte allemand de 1895). — 45. Article de 1872 in Œuvres I, 1479. — 46. Kautsky, 1903, 210. — 47. J. Guesde, Cri des Travailleurs (Tarn), 25.7.1907,1. — 48. La Cité (SFIO, Toulouse), 10.8.1907. — 49. Balny, in Coup de feu (Paris), vol. 1888, 169. — 50. Voir Engels Die Bauernfrage in Frankreich und Deutschland, Neue Zeit, 1894-95, no 10. Brissac, 1889, 13 ; idem Argyriadès, 1891, 51. — 51. Hervé, 1909, II 20. — 52. Kautsky, 1900, 455. — 53. Tabarant, 1895, 13 ; voir Sixte Quenin, 1913, 125-132 ; Arcès-Sacré, vers 1895, II 105 ; Descamps, 1894, 3 (autre catéchisme du paysan). — 54. Deslinières, 1919, 12. — 55. Deslinières, 1907, 17. — 56. Brissac, 1889, 14 ; Compère-Morel, Le Travailleur (Lille), 30.5.1908,l ; Hervé, 1909, II, 8. — 57. Kautsky, 1990, 393. — 58. Hervé, 1909, II 21 ; Sixte Quenin, 1913, 47. — 59. Kautsky, 1900, 459. — 60. G. Deville, Aperçu sur le socialisme scient., Introd. à la trad. du Capital. — 61. Pouget, 1909, 168. — 62. Arcès-Sacré, vers 1891, II, 105. — 63. Compère-Morel, 1908, 15. — 64. Tarbouriech, 1902. — 65. Bebel, 1911, 588. — 66. X., 1898, 198.